

ASSOCIATION
CANADIENNE DES
INSTITUTIONS
FINANCIÈRES EN
INSURANCE (ACIFA)

ATTRITION DE L'ASSURANCE
PROTECTION DU CRÉDIT
COUVRANT LE CONJOINT AU
QUÉBEC

2 JANVIER 2024

TABLE DES MATIÈRES

1.	FIABILITÉ ET LIMITES.....	1
2.	RÉSUMÉ.....	2
3.	HISTORIQUE.....	5
4.	DONNÉES, HYPOTHÈSES ET MÉTHODOLOGIE.....	6
4.1	DONNÉES HISTORIQUES.....	6
4.2	HYPOTHÈSES CLÉS.....	7
4.3	MÉTHODOLOGIE.....	8
5.	ANALYSE.....	9
5.1	PROJECTION.....	11
6.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	12
7.	ANNEXES.....	13
7.1	ANNEXE A – INSTRUMENTS D'EMPRUNT AVEC POLICE COUVRANT LE CONJOINT.....	13
7.2	ANNEXE B – ATTRITION NATURELLE POUR AUTRES TYPES DE PRÊTS.....	14
7.3	ANNEXE C – PROJECTION DES POLICES COUVRANT LE CONJOINT POUR AUTRES TYPES DE PRÊTS.....	15

1. FIABILITÉ ET LIMITES

Nous nous sommes fiés aux données fournies par les membres de l'Association canadienne des institutions financières en assurance (ACIFA) pour effectuer l'analyse incluse dans le présent document.

Notre analyse repose sur la qualité, l'exhaustivité et l'exactitude des données fournies. Toute erreur, omission ou incohérence dans les données peut affecter l'exactitude de notre analyse et de nos conclusions. Nous avons effectué un examen limité des données pour en vérifier le caractère raisonnable et l'uniformité ; toutefois, nous n'avons pas effectué de vérification ou de vérification indépendante des données. Nous avons supposé que l'information fournie est complète et exacte, et qu'on nous a fourni toute l'information pertinente à la réalisation de cette analyse. L'exactitude de nos résultats dépend de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces données sous-jacentes.

Il y a des limites à l'exactitude des prévisions actuarielles, car il y a une incertitude inhérente à ces prévisions. L'expérience réelle peut différer considérablement des résultats présentés dans le présent document. À notre avis, nous avons utilisé des techniques et des hypothèses actuarielles standards qui conviennent à la pratique actuarielle généralement reconnue au Canada.

Le présent rapport et les conclusions qu'il contient sont fournis à l'ACIFA, à ses membres et à l'Autorité des marchés financiers du Québec dans le seul but d'estimer le taux d'attrition de l'assurance protection du crédit couvrant le conjoint / la conjointe au Québec.

Toute utilisation de ce rapport par un parti, ou toute confiance ou décision prise sur la base de celui-ci, relèvent de la responsabilité de ce parti. RSM n'accepte aucune responsabilité pour les dommages, le cas échéant, subis par un parti à la suite de décisions ou d'actions prises sur la base de ce rapport.

2. RÉSUMÉ

HISTORIQUE

L'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) a demandé aux membres de l'Association canadienne des institutions financières en assurance (ACIFA) de mettre fin à l'offre de certaines couvertures du conjoint dans le cadre de l'assurance protection du crédit au Québec ; plus précisément, les certificats d'assurance protection du crédit lorsque le / la conjoint(e) n'est pas emprunteur(e) sur l'instrument de prêt associé (« polices couvrant le conjoint »). L'utilisation du masculin dans le reste de ce document a pour unique but d'alléger le texte.

Ces produits d'assurance avec cette couverture conjointe ne sont plus offerts depuis 2020, et l'Autorité des marchés financiers du Québec a prévu une période de cinq ans jusqu'à la fin de 2024 pour que les polices existantes ayant cette couverture en vigueur en 2019 soient réduites en nombre en raison de l'attrition naturelle.

L'ACIFA a retenu les services de RSM Canada Consulting LP (RSM) pour mener une étude sur le taux d'attrition des polices d'assurance protection du crédit couvrant le conjoint, pour obtenir des renseignements statistiques sur l'attrition naturelle de ces produits et pour préparer des projections du nombre de clients d'assurance crédit touchés durant la période 2023 à 2030.

DONNÉES

Tous les membres pertinents de l'ACIFA ont fourni des renseignements à RSM concernant les polices d'assurance du conjoint toujours en vigueur dans leurs portefeuilles d'assurance protection du crédit. Les renseignements fournis par les membres comprenaient le dénombrement des polices couvrant le conjoint au début et à la fin des années civiles 2019 à 2022. De plus, les membres ont fourni des chiffres depuis le début de l'année pour 2023, ainsi que le nombre de couvertures annulées ou expirées au cours de chaque année depuis 2019.

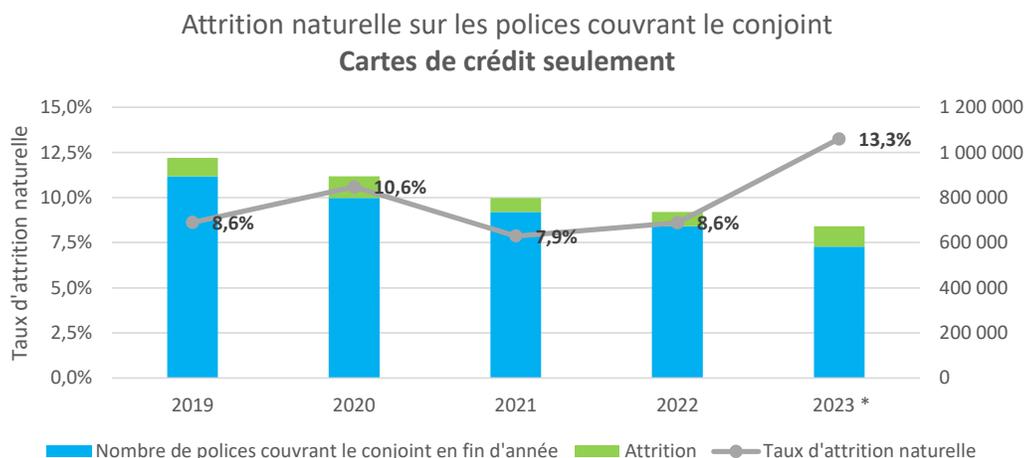
Les données ont été séparées entre les produits de prêt (prêts hypothécaires, marges de crédit et prêts personnels) et les cartes de crédit. Les polices d'assurance couvrant le conjoint proviennent en grande majorité de produits de cartes de crédit (98,1 %). En raison de la prédominance élevée des cartes de crédit, l'attrition du nombre de polices couvrant le conjoint dans l'ensemble dépend le plus fortement de l'attrition des polices couvrant le conjoint sur la carte de crédit. À ce titre, le présent rapport sera axé sur les polices relatives aux cartes de crédit.

MÉTHODOLOGIE

Le taux d'attrition naturelle est calculé en divisant l'attrition naturelle agrégée par le nombre total de polices au début de l'année. Le taux d'attrition naturelle présumé a été utilisé comme tendance pour projeter le nombre de polices jusqu'en 2030. Ce taux a été appliqué aux chiffres de fin d'année pour déterminer le nombre de polices l'année suivante.

ANALYSE

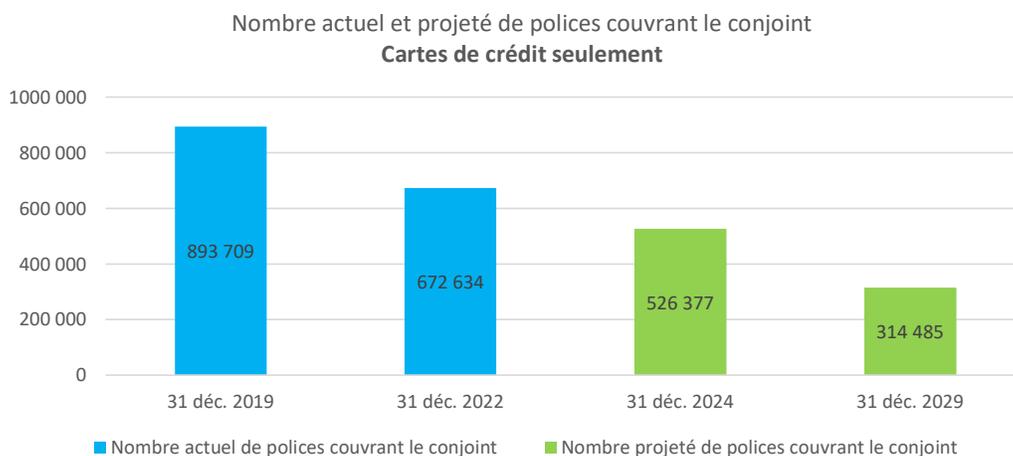
Le tableau suivant fournit le taux d'attrition historique de tous les membres de l'ACIFA depuis 2019 pour les polices couvrant le conjoint sur les cartes de crédit.



* L'expérience d'attrition au cours de l'année partielle 2023 a été annualisée jusqu'en décembre 2023.

Tout au long de la période historique de cinq ans, le taux d'attrition naturelle des polices couvrant le conjoint a varié de 7,9 % à 13,3 %, avec une moyenne de 9,8 % au cours de la période. Nous avons observé une légère augmentation du taux d'attrition naturelle au cours des dernières années.

En utilisant une hypothèse de taux d'attrition naturelle de 9,8 %, nous avons projeté le nombre de polices couvrant le conjoint chaque année jusqu'à la fin de 2029.



Tel qu'il est indiqué ci-dessus, le moratoire sur les nouvelles ventes de polices couvrant le conjoint en 2019 ainsi que l'attrition naturelle (pour des raisons telles que l'annulation de leur carte, le changement de carte, le décès, l'atteinte de l'âge limite d'éligibilité, etc.) a entraîné une réduction significative du nombre total de ce type de polices depuis 2019. Cette réduction devrait se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2029.

CONCLUSIONS

D'après les données historiques fournies pour l'attrition naturelle des polices couvrant le conjoint de 2019 à 2022 et depuis le début de l'année 2023, le taux d'attrition naturelle moyen pour les polices couvrant le conjoint sur la carte de crédit est déterminé à 9,8 %. En utilisant ce taux d'attrition, le nombre de polices d'assurance couvrant le conjoint d'ici le 1er janvier 2030 devrait

être de 314 485, ce qui représente 35 % du nombre de polices d'assurance couvrant le conjoint qui étaient en vigueur à la fin de 2019.

Ces chiffres montrent que le nombre de polices couvrant le conjoint diminuera considérablement du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2030 si davantage de temps est accordé pour permettre à l'impact continu de l'attrition naturelle de suivre son cours.

L'ACIFA a informé RSM Canada qu'elle est préoccupée par l'expérience du consommateur dans l'éventualité d'une l'annulation de la couverture existante, car une telle annulation de couverture du conjoint n'entraînerait aucun remboursement ou réduction de prime.

3. HISTORIQUE

L'Association canadienne des institutions financières en assurance (ACIFA) est une association industrielle sans but lucratif qui travaille avec les organismes de réglementation de l'industrie à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire pour le secteur de l'assurance. Les membres de l'ACIFA (les « membres ») comprennent les principales institutions financières du Canada et d'autres participants de l'industrie de l'assurance, qui souscrivent ou distribuent des polices d'assurance protection du crédit.

En 2019, l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'organisme de réglementation des services financiers du Québec, a demandé aux membres de l'ACIFA de mettre fin à l'offre de certaines couvertures d'assurance couvrant le conjoint au Québec ; plus précisément, les certificats d'assurance protection du crédit lorsque le / la conjoint(e) n'est pas emprunteur(e) sur l'instrument de prêt associé (« polices couvrant le conjoint » dans le texte qui suit). L'utilisation du masculin dans le reste de ce document a pour unique but d'alléger le texte.

À l'heure actuelle, ces polices couvrant le conjoint ne sont plus offertes, bien que certaines polices vendues jusqu'en 2019 demeurent toujours en vigueur. L'Autorité des marchés financiers a prévu une période de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2024 pour que le nombre de polices de ce type soient réduites par attrition naturelle.

Comme aucune nouvelle police ayant cette couverture n'a été émise depuis la fin de 2019, le nombre total en vigueur de polices couvrant le conjoint n'a cessé de diminuer en raison de diverses raisons, telles que l'annulation de la couverture par les clients, l'expiration des prêts associés à la couverture et le fait que les clients ne sont tout simplement plus éligible à l'assurance protection du crédit.

Le nombre total de polices couvrant le conjoint originalement en vigueur en 2019 aura considérablement diminué d'ici le 1er janvier 2025. Si une prolongation était accordée jusqu'au 1er janvier 2030, l'impact continu de l'attrition naturelle poursuivra son cours, ce qui limiterait l'impact global sur les consommateurs d'une annulation de la couverture à une date ultérieure, si tel était le cas.

L'ACIFA a retenu les services de RSM Canada Consulting LP (RSM) pour mener une étude sur le taux d'attrition des polices d'assurance protection du crédit couvrant le conjoint, pour fournir des renseignements statistiques sur l'attrition naturelle de ces produits. L'étude préparé par RSM inclut également des projections du nombre de clients ayant l'assurance protection du crédit couvrant le conjoint à la date limite d'annulation du 1er janvier 2025, ainsi que pour les cinq années suivantes si cette date limite s'avérait être prolongée.

Cette analyse est décrite tout au long du présent rapport, y compris :

1. Une analyse du taux d'attrition total des polices d'assurance couvrant le conjoint dans le portefeuille d'assurance protection du crédit des membres de l'ACIFA depuis 2019 ; et
2. Une projection du nombre de polices couvrant le conjoint jusqu'au 1er janvier 2030 si une prolongation était appliquée.

4. DONNÉES, HYPOTHÈSES ET MÉTHODOLOGIE

La présente section décrit les données historiques fournies par les membres de l'ACIFA pour préparer notre analyse.

4.1 DONNÉES HISTORIQUES

Les membres de l'ACIFA, tel que l'indique le tableau suivant, ont fourni des renseignements à RSM concernant les polices couvrant le conjoint en vigueur dans leurs portefeuilles d'assurance protection du crédit.

Les membres comprennent les principales institutions financières du Canada ainsi que les acteurs de l'industrie de l'assurance, qui souscrivent ou distribuent des polices d'assurance protection du crédit. Par souci de simplicité, nous avons des entités classées qui souscrivent des polices d'assurance protection du crédit en tant qu'assureurs, et les titulaires de polices d'assurance collective qui offrent une couverture à leurs clients de prêt en tant que distributeurs.

Institution financière	Classement
Assurant	Assureur
BMO Assurance	Distributeur
Canada-Vie	Assureur
Services Financiers Canadian Tire	Distributeur
Chubb	Assureur
Banque CIBC	Distributeur
CUMIS	Distributeur
Desjardins	Assureur et distributeur
Manuvie	Assureur
Banque Nationale Assurance	Distributeur
RBC Assurances	Distributeur
Assurance Scotia	Distributeur
Securian Canada	Assureur
TD Assurance	Distributeur

Les données fournies par les membres comprenaient le dénombrement des polices couvrant le conjoint au début et à la fin de chaque année civile de 2019 à 2022, plus les dénombrements depuis le début et le jour de l'année pour 2023, ainsi que le nombre de couvertures annulées ou expirées chaque année. Les données ont été fournies séparément entre les produits de prêt (y compris les prêts hypothécaires, les marges de crédit et les prêts personnels) et les produits de cartes de crédit. Les polices couvrant le conjoint sont en grande majorité rattachées aux cartes de crédit (98,1 %), comme le démontre l'annexe A.

Ceci est probablement le résultat des facteurs suivants :

- 1) D'autres prêts sont plus susceptibles d'avoir le conjoint inscrit comme un emprunteur conjoint sur l'instrument d'emprunt attaché à la police d'assurance protection du crédit (c.-à-d. une hypothèque conjointe) et ne seraient donc pas définis comme une police couvrant le conjoint tel que défini pour les besoins de cette étude ; et
- 2) Les polices d'assurance rattachées aux cartes de crédit à compte unique offraient plus souvent une couverture sur le / la conjoint(e). Il s'agissait auparavant d'une pratique qui n'entraînait aucune prime supplémentaire pour la protection du / de la conjoint(e).

En raison de cette forte prépondérance des polices couvrant le conjoint sur les cartes de crédit, le nombre global de polices couvrant le conjoint dépendra fortement de l'attrition dans les polices sur les cartes de crédit. À ce titre, le présent rapport sera axé sur les polices relatives aux cartes de crédit.

Les données fournies n'incluaient pas de données privées individuelles des clients, telles que la durée du prêt ou l'âge des clients ayant cette couverture.

Nous n'avons pas été en mesure d'effectuer de vérification des données fournies, mais nous avons effectué divers examens de la raisonnable des données reçues pour assurer l'uniformité dans l'ensemble de l'ensemble de données, et qu'il n'y avait pas de chevauchement ou de double comptage des polices couvrant le conjoint entre les assureurs et les distributeurs.

4.2 HYPOTHÈSES CLÉS

Nous nous sommes appuyés sur la qualité, l'exhaustivité et l'exactitude des données fournies par les membres. Les hypothèses suivantes ont été formulées à l'égard des données :

- Les renseignements fournis sont exacts et complets, sauf indication contraire. Dans les cas où les données n'étaient pas disponibles et, par conséquent, n'étaient pas complètes, l'incidence a été déterminée et nous avons supposé qu'elle n'avait pas de matérialité pour la présente analyse. Cette hypothèse a été validée au moyen de discussions avec les membres afin d'obtenir une approximation du nombre de polices couvrant le conjoint qui ont ainsi été exclues ;
- Notre analyse a été effectuée sur une base globale en fonction du nombre total de polices couvrant le conjoint. L'analyse n'a pas été effectuée sur une base de police individuelle ou de certificat seriatim reflétant les dates d'expiration au niveau du consommateur individuel (c.-à-d. prêts atteignant la fin de leur période d'amortissement, consommateur atteignant l'âge limite d'éligibilité, etc.) ;
- Nous n'avons apporté aucun ajustement à nos projections de taux d'attrition ou aux données fournies pour tenir compte de l'impact de la COVID-19. Bien que les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 puissent avoir eu une incidence sur le comportement des consommateurs (par exemple, sur les habitudes de dépenses et l'utilisation des cartes de crédit), nous avons supposé que l'influence de ces perturbations sur l'attrition des polices couvrant le conjoint n'étaient pas matérielles.
- Nous avons supposé que des niveaux similaires d'attrition devraient raisonnablement se poursuivre à l'avenir durant la période de 2023 à 2030.

4.3 MÉTHODOLOGIE

Les données sur les polices couvrant le conjoint fournies par chaque membre comprennent le nombre de certificats au début de l'année et l'attrition naturelle au cours de chaque année observée. Généralement, l'attrition naturelle représente la décroissance du nombre de polices couvrant le conjoint qui peut être attribuable aux clients qui ont quitté volontairement (c.-à-d. par l'annulation de la police), en raison de l'expiration de la police (c.-à-d. la fermeture ou le remboursement du prêt) ou de l'inadmissibilité de la couverture (c.-à-d. changement d'état matrimonial).

Le taux d'attrition est calculé en divisant l'attrition naturelle agrégée par le nombre de polices d'assurance couvrant le conjoint au début de l'année. Afin d'éliminer l'impact potentiel de la prochaine date limite d'annulation de l'Autorité, soit le 1er janvier 2025, nous avons exclu les annulations forcées (le cas échéant) des polices couvrant le conjoint par des membres proactifs.

Le taux d'attrition naturelle présumé a été utilisé comme tendance pour projeter le nombre de polices couvrant le conjoint jusqu'en 2030. Ce taux a été appliqué aux chiffres de fin d'année pour déterminer le nombre de polices d'assurance couvrant le conjoint qui demeureront en vigueur au cours de l'année suivante.

5. ANALYSE

De la fin de 2019 jusqu'à la fin de 2022, le nombre de polices d'assurance protection du crédit couvrant le conjoint sur les cartes de crédit au Québec a diminué de 24,7 %.

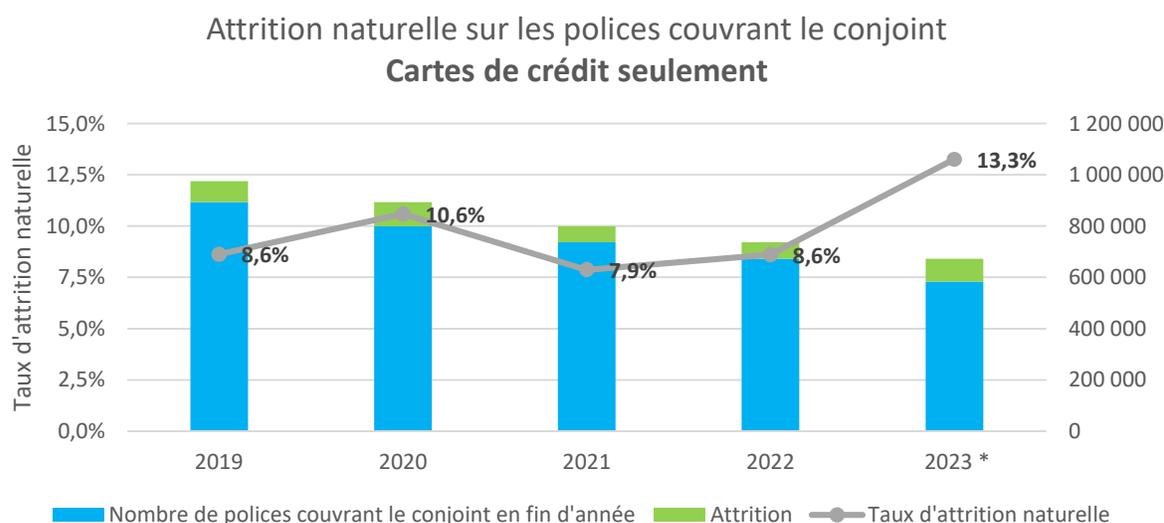
En date du 31 décembre 2022, environ 672 634 polices couvrant le conjoint sur les cartes de crédit identifiées par les membres de l'ACIFA étaient toujours en vigueur.

Le tableau suivant fournit le taux d'attrition historique de tous les membres de l'ACIFA depuis 2019 pour les polices couvrant le conjoint sur les cartes de crédit au Québec.

Lors de l'analyse du taux d'attrition, deux ajustements ont dû être apportés aux données :

- 1) Pour l'année civile 2019, les polices d'assurance couvrant le conjoint étaient toujours offertes au cours de l'année, et les données ont été ajustées pour refléter l'attrition réelle au cours de l'année net de ces nouvelles polices sur le conjoint ;
- 2) Pour l'année civile 2023, les données partielles depuis le début de l'année ont été projetées à un taux constant jusqu'à la fin de l'année 2023;

Graphique 1 – Attrition naturelle des polices d'assurance couvrant le conjoint sur les cartes de crédit au Québec



* L'expérience d'attrition naturelle au cours de l'année partielle 2023 a été annualisée jusqu'en décembre 2023.

Au cours de la période de cinq ans, le taux d'attrition naturelle pour les polices couvrant le conjoint sur la carte de crédit est de l'ordre de 7,9 % à 13,3 %, avec une moyenne de 9,8 % au cours de la période. C'est-à-dire qu'en moyenne, environ 9,8 % de la protection du conjoint est annulée ou résiliée dans le cours normal des activités (c.-à-d. sans application réglementaire) au cours de la période de cinq ans.

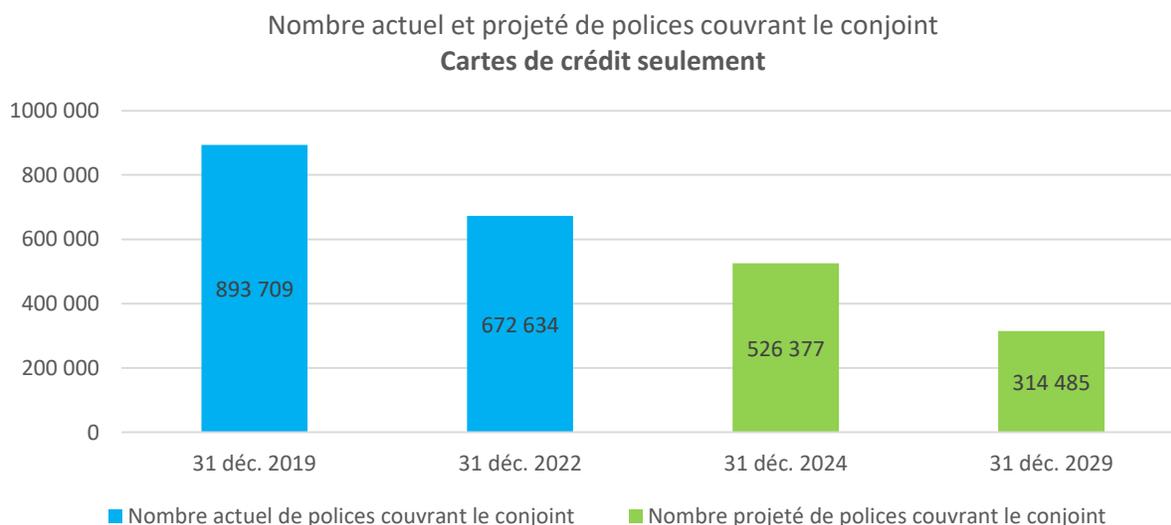
Il est noté qu'une légère hausse du taux d'attrition fut observée durant l'année partielle 2023. Il existe un certain écart dans le taux d'attrition naturelle d'une année à l'autre, bien qu'il n'y ait pas suffisamment d'information pour indiquer si la hausse observée durant 2023 se perpétuera dans les années à venir.

Étant donné que les polices sur les cartes de crédit expirent inévitablement au cours des prochaines années ou dans le futur, dû à l'âge d'éligibilité entre autres choses, il est possible que la proportion de polices couvrant le conjoint annulées ou expirées augmente. Toutefois, étant donné la nature des cartes de crédit étant des produits de crédit renouvelable, les titulaires de police peuvent continuer de renouveler leur couverture d'assurance existante avec une prime mensuelle, ce qui permet des durées de couverture plus longues et un degré moindre d'attrition précoce que d'autres produits financiers, tel que les prêts hypothécaires ou personnels.

5.1 PROJECTION

En utilisant les taux d'attrition historiques moyens au cours des 5 dernières années, nous avons projeté le nombre de polices d'assurance protection du crédit couvrant le conjoint au Québec chaque année jusqu'à la fin de 2029.

Graphique 2 – Projection du nombre de polices couvrant le conjoint sur les cartes de crédit au Québec



Selon la projection du taux d'attrition constant de 9,8 % par année, le nombre total de polices couvrant le conjoint sur les cartes de crédit prévues jusqu'à la date limite d'annulation actuelle du 1er janvier 2025 serait d'environ 526 377, ce qui représente 59 % du nombre de polices sur le conjoint en vigueur en 2019.

À la fin de 2029, le nombre de polices couvrant le conjoint en vigueur diminuerait à environ 314 485, ce qui représenterait 35 % des polices en vigueur à la fin 2019, ce qui réduirait le nombre de consommateurs touchés par une annulation si la date limite était prolongée.

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'annulation de nouvelles ventes en 2019 a considérablement réduit le nombre total de polices couvrant le conjoint en vigueur depuis lors. Cette projection suppose un taux d'attrition constant à l'avenir ; toutefois, à mesure que la population assurée et les prêts connexes vieillissent, nous nous attendons à ce que le taux d'attrition naturelle augmente graduellement. Ceci est attribuable au fait qu'il y a une proportion plus élevée de polices couvrant le conjoint annulées chaque année en raison de l'expiration du prêt et de l'atteinte par les assurés de l'âge limite d'éligibilité pour la couverture d'assurance.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

D'après les données historiques fournies pour l'attrition naturelle des polices couvrant le conjoint de 2019 à 2022 et depuis le début de l'année 2023, le taux d'attrition naturelle moyen pour les polices couvrant le conjoint sur la carte de crédit est déterminé à 9,8 %.

En utilisant ce taux d'attrition de 9,8 %, le nombre projeté de polices couvrant le conjoint d'ici le 1er janvier 2030 sera 314 485.

Ces chiffres démontrent que le nombre de polices couvrant le conjoint diminuera considérablement du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2030 si davantage de temps est accordé pour que l'attrition naturelle continue son impact sur le nombre de polices couvrant le conjoint au Québec.

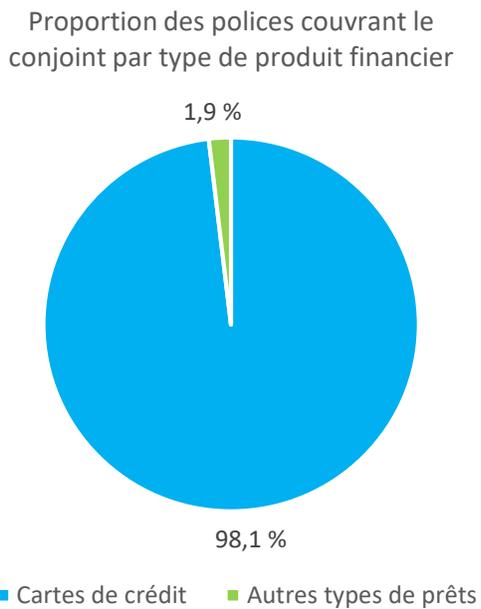
L'ACIFA et ses membres sont préoccupés par la piètre expérience du consommateur dans l'éventualité d'une annulation de la couverture existante, car une telle annulation de couverture du conjoint n'entraînerait aucun remboursement ou réduction de prime.

L'analyse a été réalisée en projetant l'attrition jusqu'en 2030 sur la base de cinq années d'expérience historique. Nous recommandons de surveiller de près l'expérience émergente et de revoir l'hypothèse du taux d'attrition dans cinq ans afin de mettre à jour la projection du nombre de polices couvrant le conjoint.

7. ANNEXES

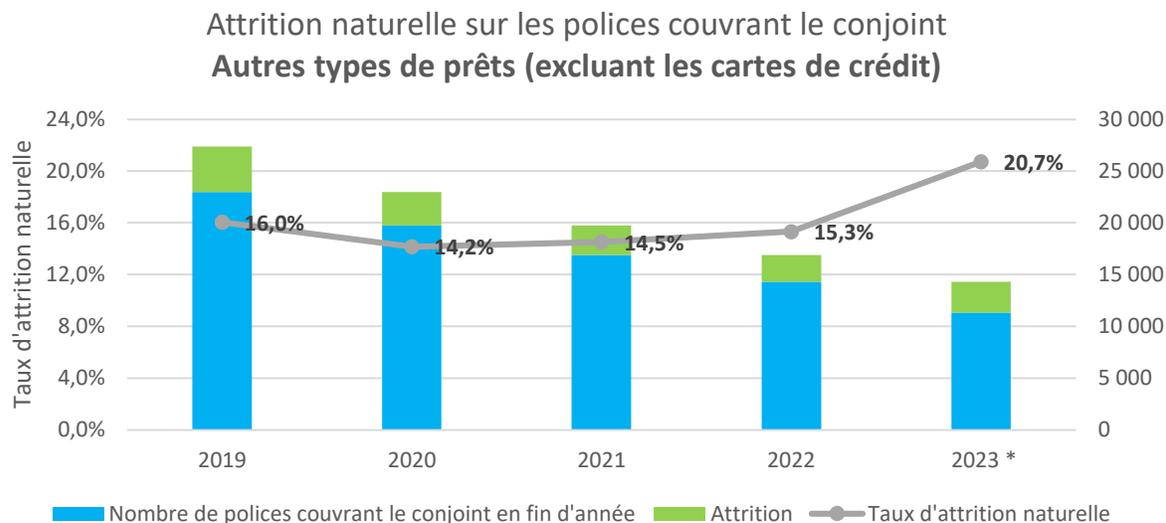
7.1 ANNEXE A – INSTRUMENTS D'EMPRUNT AVEC POLICE COUVRANT LE CONJOINT

Proportion de polices d'assurance protection du crédit couvrant le conjoint sur la carte de crédit par rapport aux autres types de prêts au Québec.



7.2 ANNEXE B – ATTRITION NATURELLE POUR AUTRES TYPES DE PRÊTS

Attrition naturelle des polices d'assurance protection du crédit couvrant conjoint au Québec pour les types de prêts autre que les cartes de crédit.



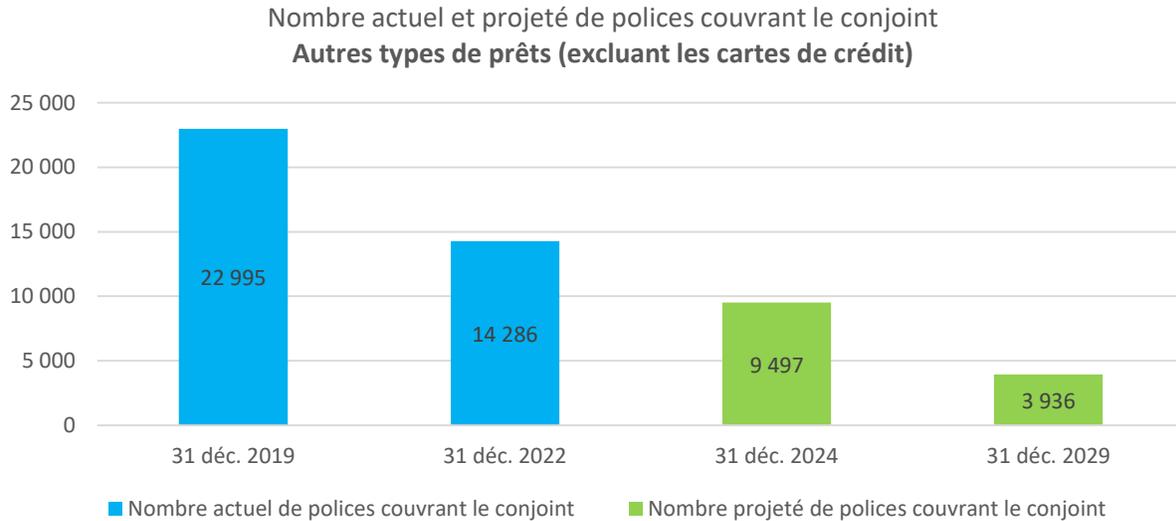
* L'expérience d'attrition naturelle au cours de l'année partielle 2023 a été annualisée jusqu'en décembre 2023.

Le taux d'attrition naturelle pour les autres polices d'assurance couvrant le conjoint sur les prêts autres que cartes de crédit (« les autres types de prêts ») se situe entre 14,2 % et 20,7 %, avec une moyenne de 16,2 %.

Le taux d'attrition naturelle pour l'assurance couvrant le conjoint sur les autres prêts au cours de cette période est plus élevé que celui des polices couvrant le conjoint sur la carte de crédit. Il faut s'y attendre, car bon nombre de ces autres prêts comprennent l'expiration naturelle en raison de la période d'amortissement du prêt (c.-à-d. qu'un prêt automobile de 5 ans expirera naturellement après 5 ans), tandis que les polices d'assurance protection du crédit sur les cartes de crédit peuvent rester en place jusqu'à ce que l'assuré atteigne l'âge limite d'éligibilité indiqué dans la police.

7.3 ANNEXE C – PROJECTION DES POLICES COUVRANT LE CONJOINT POUR AUTRES TYPES DE PRÊTS

Projection des polices couvrant le conjoint pour les autres types de prêts au Québec, excluant les cartes de crédit.



Pour les polices couvrant le conjoint sur les autres types de prêts, il y aurait environ 9 497 en vigueur au 1er janvier 2025, ce qui représente 41 % du nombre de polices couvrant le conjoint en vigueur à la fin de 2019. En regardant plus loin dans la projection, à la fin de 2029, ce nombre diminuerait à environ 3 936 polices d'assurance couvrant le conjoint demeurant en vigueur, ce qui représente 17 % du nombre de polices en vigueur à la fin de 2019.

rsmcanada.com

RSM Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. est une société à responsabilité limitée qui fournit des services d'expertise comptable et qui est le cabinet membre canadien de RSM International, un réseau mondial de cabinets indépendants d'audit, de fiscalité et d'experts-conseils. RSM Canada Consulting LP est une société en commandite qui offre des services de consultation et qui est affiliée à RSM US LLP, une société membre de RSM International. Les cabinets membres de RSM International collaborent pour fournir des services à des clients mondiaux, mais sont des entités juridiques distinctes et distinctes qui ne peuvent pas s'obliger mutuellement. Chaque cabinet membre n'est responsable que de ses propres actes et omissions, et non de ceux d'une autre partie. Visitez rsmcanada.com/aboutus pour obtenir de plus amples renseignements sur RSM Canada et RSM International.



RSM® et le logo RSM sont des marques déposées de RSM International, utilisées sous licence.

The Power of Being Understood® est une marque déposée de RSM US LLP, utilisée sous licence.